



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-08

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Monsieur Mathieu Roy, directeur-général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil a adopté, ce 6 novembre 2023, le Règlement numéro 2023-08 fixant les tarifs applicables aux élus et aux employés municipaux lors de déplacement ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2023-08 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le 7 novembre 2023, après la publication du présent avis public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

CE 7 NOVEMBRE 2023

Mathieu Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, M.R.C. de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 7^e jour de novembre 2023 et mis sur le site internet à pareil date.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 novembre 2023.

Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier